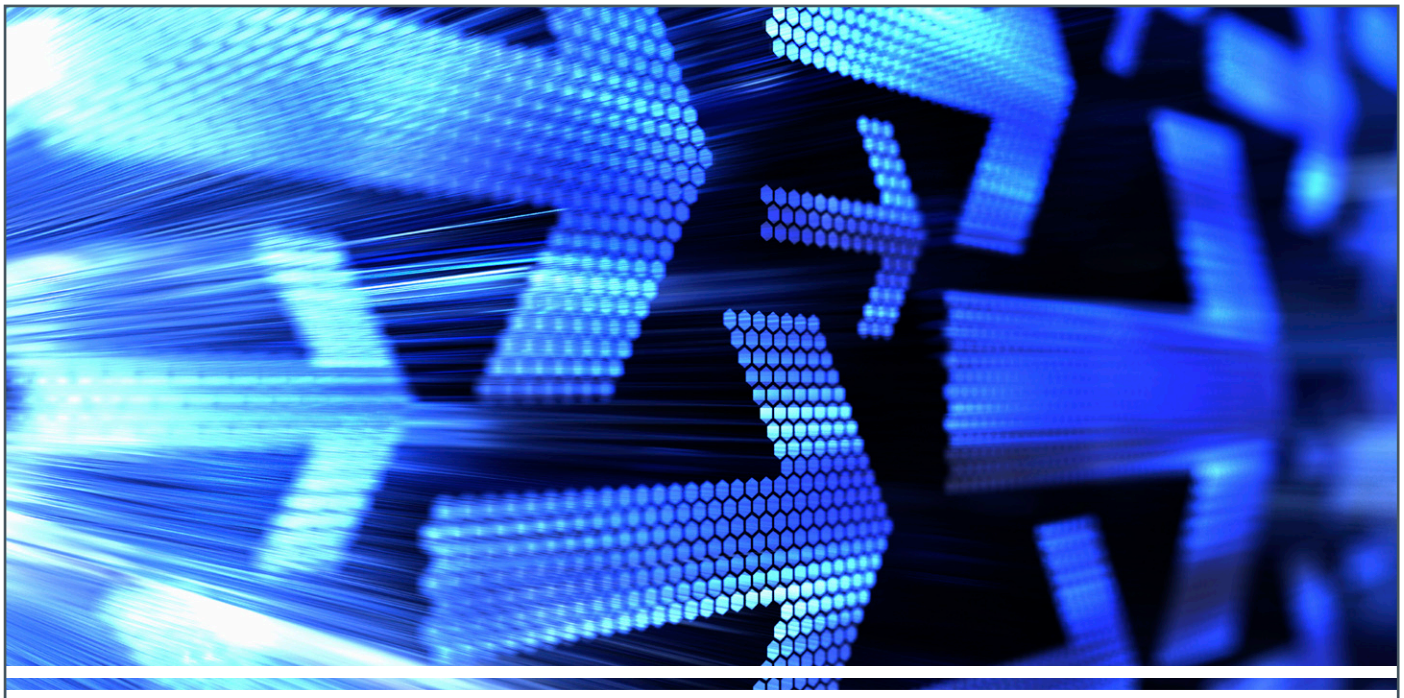


Mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive 2008 à 2012

Version révisée, juin 2008

nwmo
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Table des matières

03 **Préface**

04 **Résumé**

05 **La Société**

07 **Nos cinq premières années**
La Gestion adaptative progressive

10 **Priorités pour les cinq prochaines années**
Objectifs stratégiques
Édifier des relations
Acquisition de connaissances – Recherche technique et sociale
 Recherche technique
 Recherche sociale
Sécurité financière
Examiner, ajuster et valider les plans
Structure de gouvernance
Mettre en place une organisation de mise en œuvre
Conception concertée et mise en marche du processus de sélection d'un site

23 **Regard vers le futur**

24 **Lexique**

Préface

En juin 2007, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) s'est vu confier la responsabilité de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans ce Plan de mise en œuvre, nous indiquons comment nous envisageons de procéder au cours des cinq prochaines années. Le Plan a été élaboré en tenant compte des conseils obtenus au cours de notre programme d'engagement du public, qui fut lancé à l'été 2007.

Le Plan avait été publié sous forme préliminaire, pour obtenir des commentaires du public, en avril 2008. À la fin de la période d'examen, le Plan a été révisé pour tenir compte de plusieurs des commentaires reçus. La SGDN a également reçu plusieurs suggestions qui seront prises en considération et mises en application dans la conception des éléments spécifiques du programme. Un résumé des commentaires reçus est affiché sur le site Web **www.sgdn.ca**.

Ce document commence par un survol de la SGDN, de la Gestion adaptative progressive, et des circonstances qui nous ont conduits au point actuel. Le Plan a été élaboré à partir de nos priorités et de nos objectifs stratégiques de planification. Par le biais de ce Plan, la SGDN confirme de nouveau et démontre sa volonté d'engager les Canadiens dans la définition de sa façon de poursuivre le processus de mise en œuvre et de collaborer avec eux.

Résumé

En juin 2007, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) s'est vu confier la responsabilité de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Sur le plan technique, la finalité de la GAP est le confinement et l'isolation du combustible nucléaire irradié dans un dépôt en profondeur construit dans une formation rocheuse appropriée. La collaboration, l'acquisition continue de connaissances et l'adaptabilité sous-tendront notre mise en œuvre de la GAP, qui s'étalera sur plusieurs décennies. Tous les aspects des travaux de la SGDN sont assujettis à une supervision étroite et à des autorisations réglementaires et la SGDN respectera ou dépassera toutes les normes réglementaires et les exigences en matière de protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des humains et de l'environnement.

Au cours de son nouveau mandat, la SGDN se transformera d'un groupe d'étude en une organisation durable de mise en œuvre. Ce Plan de mise en œuvre énonce la façon dont nous prévoyons bâtir notre organisation, renforcer notre structure de gouvernance et nos politiques, continuer à enrichir notre base de recherche technique et sociale, concevoir le processus qui permettra de décider où confiner et isoler le combustible nucléaire irradié canadien, et engager pleinement les Canadiens dans tous les aspects de cette mise en œuvre.

Afin de guider notre planification, le Conseil d'administration de la SGDN a adopté sept objectifs stratégiques de planification. Ce Plan de mise en œuvre décrit les initiatives que nous entendons prendre de manière coordonnée et systématique dans chacun de ces sept domaines au cours de la période s'étendant de 2008 à 2012. Il a été élaboré en tenant compte des suggestions de Canadiens intéressés.

Le Plan de mise en œuvre est un document vivant, qui sera évalué sur une base régulière, renforcé et redirigé selon les nouvelles informations, les progrès technologiques et scientifiques, l'évolution dans les valeurs sociétales et les politiques publiques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **Continuer à édifier des relations à long terme avec les Canadiens et les Autochtones intéressés.**
- **Poursuivre la recherche technique et sociale.**
- **Élaborer et perfectionner une formule de financement et un échéancier de versements aux fonds en fiducie qui garantissent la sûreté financière et le financement à long terme du programme.**
- **Examiner les plans en continu, les ajuster et les valider.**
- **Continuer à mettre au point et à maintenir une structure de gouvernance.**
- **Faire de la SGDN une organisation de mise en œuvre.**
- **Mettre au point en concertation un processus de sélection d'un site.**

La Société

La vision de la SGDN : la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (2002)*, a confié à la SGDN la responsabilité de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada. Le combustible nucléaire irradié demeure radioactif pendant une longue période et ces matières doivent être contenues et isolées de la population et de l'environnement pour une période que l'on pourrait considérer indéfinie. Le combustible nucléaire irradié du Canada est actuellement entreposé de façon sécuritaire et temporaire dans des installations approuvées sur des sites de complexes nucléaires en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au site de recherche nucléaire d'Énergie atomique du Canada, au Manitoba. Établie comme société sans but lucratif par les principaux propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada, Ontario Power Generation, Hydro-Québec et le groupe d'entreprises Énergie Nouveau-Brunswick[1], la SGDN a pour mandat de mettre en œuvre la méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui sera socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

La Société a commencé en 2002, comme organisme d'étude, à examiner diverses méthodes de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En 2007, elle s'est vu confier le mandat de la mise en œuvre de la décision gouvernementale, et ainsi commença le processus visant à établir les fondations d'un travail qui se déroulera pendant plusieurs décennies. La SGDN travaille actuellement à constituer une équipe multidisciplinaire dont les compétences s'étendent de la recherche sociale et technique, à l'engagement du public, aux communications, au financement et à la gouvernance. Nous continuons à collaborer avec un éventail élargi de consultants, praticiens et universitaires de partout au Canada et à l'étranger pour nous assurer que nos travaux s'enrichissent des meilleures connaissances disponibles.

[1] En 2004, par le biais d'un ordre de virement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré la responsabilité de tous les aspects des actifs de production d'énergie nucléaire qui sont propriétés de la province à une nouvelle filiale, Énergie nucléaire NB.

COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Depuis plus de 40 ans, le programme d'énergie nucléaire canadien a produit un peu plus de deux millions de grappes de combustible irradié. Une grappe de combustible a sensiblement la taille et la forme d'une bûche pour le foyer et pèse approximativement 24 kg.

Si l'inventaire total actuel des grappes de combustible irradié pouvait être empilé comme du bois de chauffage, il occuperait un espace d'une dimension de six patinoires de hockey, depuis la surface de la glace jusqu'au haut de la bande.

Lorsqu'une grappe de combustible est retirée du réacteur, on l'entrepose de façon sûre sur le site à l'intérieur d'installations autorisées pour le stockage provisoire. Elle est d'abord déposée dans une piscine remplie d'eau pour une durée de sept à dix ans, pendant laquelle sa chaleur et sa radioactivité décroissent. Par la suite, les grappes irradiées sont généralement entreposées dans des conteneurs, silos ou enceintes de stockage à sec.

Approximativement 85 000 grappes de combustible nucléaire irradié sont produites chaque année au Canada. D'après le taux de production actuel des centrales nucléaires existantes, on estime que le Canada comptera un total de 3,6 millions de grappes de combustible irradié à la fin de 2033.

La SGDN est dirigée par un Conseil d'administration nommé par les propriétaires du combustible nucléaire irradié. Les Canadiens bénéficient aussi d'un Comité consultatif indépendant qui surveille les travaux de la SGDN. Le Comité consultatif de la SGDN est nommé par le Conseil d'administration de la SGDN, tel que prescrit par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (2002)*. Il est composé de personnes bien informées en matière de gestion des déchets nucléaires et habituées à travailler avec les citoyens et les collectivités à tout un éventail de questions d'intérêt public.

La SGDN est guidée par cinq valeurs fondamentales :

L'INTÉGRITÉ

Nous agirons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

L'EXCELLENCE

Nous n'aurons de cesse de nous assurer que nos analyses, nos processus d'engagements et nos prises de décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

L'ENGAGEMENT

Nous chercherons la participation de toutes les collectivités d'intérêts et serons réceptifs aux points de vue et perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

LA RESPONSABILITÉ

Nous saurons rendre compte de la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

LA TRANSPARENCE

Nous nous efforcerons de procéder, communiquer et prendre des décisions de manière ouverte et transparente, afin que la méthode soit bien comprise de tous les Canadiens.

Nos cinq premières années

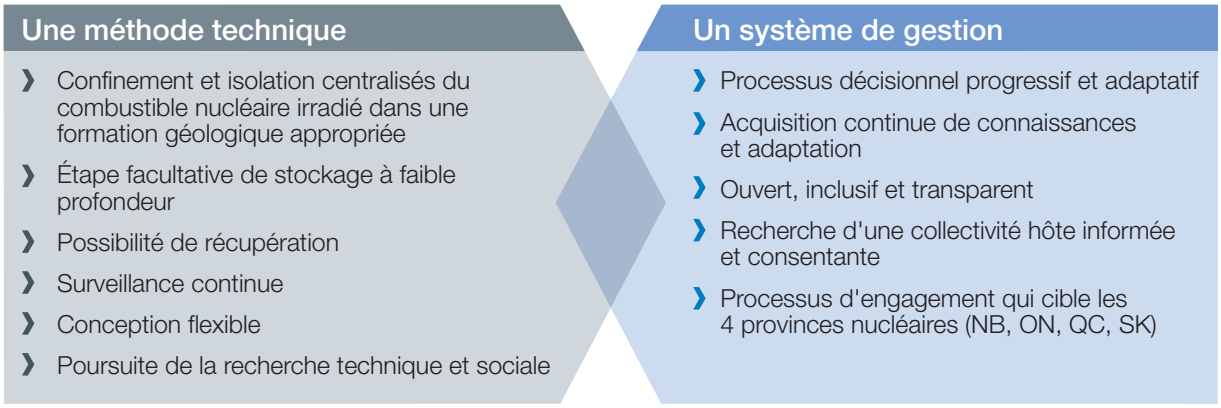
La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (2002)* exigeait que la SGDN fasse une recommandation au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, qui ne prenne pas en considération les seules questions techniques.

Dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la *LDCN*, la SGDN devait soumettre au ministre des Ressources naturelles les méthodes proposées de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, accompagnées d'observations du Comité consultatif, et recommander une méthode. La SGDN a réalisé son étude en s'appuyant sur des suggestions de plus de 18 000 Canadiens. En novembre 2005, elle a présenté son rapport et recommandé une méthode de gestion au ministre des Ressources naturelles Canada.

La Loi autorisait le gouvernement du Canada à choisir une méthode de gestion, ce qu'elle a fait en juin 2007 en optant pour la Gestion adaptative progressive (GAP), la méthode recommandée par la SGDN. La SGDN assume maintenant la responsabilité de la mise en œuvre de la GAP, en demeurant assujettie aux autorisations réglementaires requises.

La *LDCN* exigeait également des propriétaires de combustible nucléaire irradié qu'ils instituent des fonds en fiducie distincts pour financer la gestion à long terme de leur combustible irradié. Ces fonds ont été créés en 2002 et des contributions sont versées annuellement par les propriétaires de déchets nucléaires. Les états financiers vérifiés sont publiés sur le site Web de la SGDN.

Figure 1 **Résumé de la Gestion adaptative progressive**



Gestion adaptative progressive
Sur le plan technique, la finalité de la GAP est l'isolation et le confinement du combustible nucléaire irradié dans un dépôt en profondeur construit dans une formation rocheuse appropriée.

La collaboration, l'acquisition continue de connaissances et l'adaptabilité sous-tendront notre mise en œuvre de la GAP, qui s'étalera sur plusieurs décennies. Tous les aspects des travaux de la SGDN seront assujettis à une supervision étroite et des autorisations réglementaires et ils respecteront ou dépasseront les normes réglementaires et les exigences en matière de protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des humains et de l'environnement.
La GAP est le résultat de trois années de dialogue avec des milliers de citoyens de tous les horizons de la société canadienne. Par ce dialogue, nous avons conclu que la méthode de gestion du combustible nucléaire irradié devait répondre à un certain nombre d'objectifs :

Équité
Assurer l'équité (sur le fond et sur la forme) dans la répartition des coûts, des avantages, des risques et des responsabilités, au sein de la génération actuelle et entre les générations.

Santé et sécurité de la population
Protéger la santé de la population contre le risque d'exposition à des matières radioactives ou dangereuses et contre les risques de blessure ou de décès résultant d'accidents.

Santé et sécurité des travailleurs
Protéger les travailleurs contre les dangers reliés à la gestion du combustible nucléaire irradié et les réduire au minimum.

Bien-être des collectivités
Assurer le bien-être de toutes les collectivités ayant un intérêt commun.

Sécurité
Assurer la sécurité des installations, des substances nucléaires et de l'infrastructure.

Intégrité environnementale
Assurer le maintien de l'intégrité environnementale à long terme.

Viabilité économique
Assurer la viabilité économique du système de gestion des déchets tout en contribuant à l'essor de l'économie locale.

Adaptabilité
Maintenir une capacité d'adaptation au fil du temps en fonction de nouvelles connaissances et conditions.

Figure 2 **Étapes initiales de la mise en œuvre de la GAP – Échéancier**



Les Canadiens estiment que la méthode de la GAP permet de répondre à ces objectifs parce qu'elle relie les besoins techniques à un système de gestion qui peut s'adapter aux changements technologiques et scientifiques, de même qu'à l'évolution des valeurs sociétales et des politiques publiques. Cette adaptabilité est possible parce que la GAP fractionne la mise en œuvre en étapes réalistes et pragmatiques, marquées chacune par des points de décision formels qui permettent aux Canadiens de proposer leurs idées. La GAP est flexible et l'échéancier n'est pas fixe. Une telle approche assure que sa mise en œuvre répondra aux exigences suivantes exprimées par les Canadiens envers la SGDN, qui sont :

- qu'elle continue à développer de nouvelles connaissances;
- qu'elle informe le public des innovations émergentes;
- qu'elle sollicite des vérifications par des tiers pour assurer la confiance à son endroit;
- qu'elle tienne compte de ce qui se fait à l'étranger;
- qu'elle s'assure que les meilleures connaissances et compétences sont mises à contribution;
- qu'elle évalue ses actions en comparaison avec des balises indépendantes;
- qu'elle communique dans un langage simple et non technique; et
- qu'elle engage le public dans le processus décisionnel.

À toutes les étapes de sa mise en œuvre, la GAP fera l'objet de processus réglementaires qui offriront des occasions additionnelles au public de se prononcer. La SGDN devra obtenir des permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour la préparation, la construction, l'exploitation et le déclassement des installations de stockage centralisées. Le transport du combustible nucléaire irradié sera réglementé par la CCSN et Transport Canada. Les études et la documentation requises pour chacune de ces évaluations et demandes de permis seront traitées dans les plans de mise en œuvre et de travail subséquents.

La GAP avance vers l'objectif que les Canadiens ont eux-mêmes fixé : le confinement et l'isolation à long terme, sûrs et sécuritaires, du combustible nucléaire irradié produit au Canada, selon une méthode flexible qui permettra aux générations futures de prendre leurs propres décisions. La confiance et la crédibilité méritées par la SGDN au cours de la phase d'étude lui ont conféré l'autorité sociale requise pour procéder à la mise en œuvre du plan canadien.

Priorités pour les cinq prochaines années

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **Continuer à édifier des relations à long terme avec les Canadiens et les Autochtones intéressés.**
- **Poursuivre la recherche technique et sociale.**
- **Élaborer et perfectionner une formule de financement et un échéancier de versements aux fonds en fiducie qui garantissent la sûreté financière et le financement à long terme du programme.**
- **Examiner les plans en continu, les ajuster et les valider.**
- **Continuer à mettre au point et à maintenir une structure de gouvernance.**
- **Faire de la SGDN une organisation de mise en œuvre.**
- **Mettre au point en concertation un processus de sélection d'un site.**

Au cours des cinq prochaines années, la SGDN préparera la mise en œuvre de la GAP conformément aux attentes des Canadiens. Le succès de la mise en œuvre est directement tributaire de la participation des citoyens aux étapes et prises de décisions clés, par la voie de processus d'engagement qui seront ouverts, transparents et inclusifs. En somme, nous prendrons le temps nécessaire pour planifier puis valider chaque étape en collaboration avec les Canadiens avant de passer à la suivante.

Par nos plans, nous devons équilibrer le désir des Canadiens de voir le processus progresser de manière tangible et expéditive, avec les efforts requis pour cerner entièrement la problématique de la GAP, au-delà du choix d'un site pour les installations centralisées.

Pour son nouveau mandat, la SGDN doit faire la transition entre un groupe d'étude et une organisation durable de mise en œuvre. À court terme, nous procéderons à l'établissement de cette organisation, au renforcement de sa structure de gouvernance et de ses politiques, nous continuerons d'enrichir notre base de recherche technique et sociale, de mettre au point le processus qui permettra de décider à quel endroit confiner et isoler le combustible nucléaire irradié canadien, et d'engager pleinement les Canadiens à tous les aspects de cette mise en œuvre.

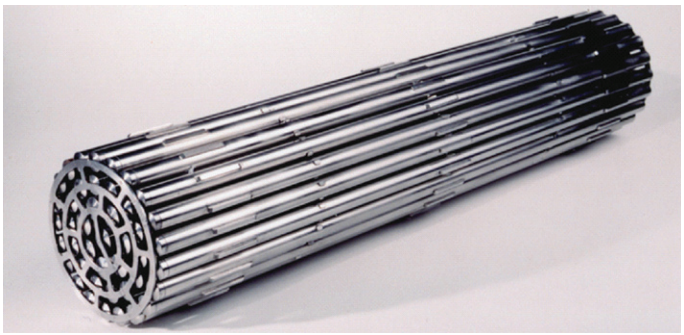
Nous devons aussi être prêts à faire la démonstration de l'adaptabilité de la GAP aux conséquences éventuelles de l'évolution des politiques régissant l'énergie nucléaire, telles que la gestion du combustible irradié provenant de nouvelles centrales nucléaires.

Afin d'orienter nos travaux liés à ces nombreuses questions, le Conseil d'administration de la SGDN a formulé sept objectifs de planification stratégique. Ces objectifs découlent de la Vision, de la Mission et des Valeurs de la SGDN, de même que des objectifs et attentes que les Canadiens souhaitent voir adopter par la GAP.

Les objectifs stratégiques offrent un cadre pour la programmation des travaux visant à évaluer et répondre aux nombreux problèmes reliés à la mise en œuvre de la GAP.

Les objectifs stratégiques constituent le fondement des cinq premières années de notre Plan de mise en œuvre. Les initiatives décrites dans les sections suivantes servent à orienter de manière coordonnée et systématique nos travaux pour la période de 2008 à 2012. Nous prévoyons que nos efforts dans les domaines de la recherche technique et de la recherche sociale nous permettront, à la fin de cette période de cinq ans, d'être prêts à entreprendre l'évaluation technique et socio-économique d'un site lorsqu'une collectivité hôte consentante et informée se présentera.

Figure 3 **Grappe de combustible CANDU**



Objectifs stratégiques

Les principaux objectifs du programme d'engagement de la SGDN :

1. Édifier une relation de confiance avec les collectivités, les Peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les citoyens et autres parties prenantes.
2. Mettre sur pied un programme de communication qui fera état des travaux de la SGDN et favorisera la connaissance et la compréhension de la gestion des déchets nucléaires au Canada, des innovations émergentes et des problèmes dans un langage simple.
3. Solliciter de multiples points de vue qui aideront à examiner, ajuster et valider les plans.
4. Soutenir l'engagement des particuliers et organisations intéressés, y compris des jeunes, tout au long de la mise en œuvre de la GAP.
5. S'assurer que les collectivités disposent des informations et des ressources nécessaires à la prise de décisions éclairées et à une collaboration avec la SGDN selon un rythme et une manière qui correspondent aux besoins des citoyens.
6. Concevoir et mettre en œuvre un processus de sélection de site qui répondra aux attentes des Canadiens à l'égard de la mise en œuvre de la GAP.
7. Maintenir la compétence du personnel en développant une expertise interne et des relations de travail efficaces avec les institutions universitaires et les experts praticiens.

Édifier des relations

La SGDN continuera à édifier des relations à long terme avec les Canadiens et les Autochtones intéressés et à obtenir leur participation à l'établissement d'une orientation future.

Le but du programme d'engagement est de favoriser la conscientisation, la compréhension et l'appui des Canadiens, et plus particulièrement dans les quatre provinces nucléaires que sont la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick, relativement à la méthode canadienne de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La phase d'étude a amorcé un processus de collaboration, de dialogue et d'engagement avec des spécialistes et citoyens. Ce processus servira aux Canadiens de point de comparaison pour les étapes de prise de décision et de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Le succès que nous aurons à rejoindre les gens et à obtenir un large éventail de perspectives, nous permettant d'ajuster nos plans, dépendra des relations que nous bâtirons avec les Canadiens, y compris les Peuples autochtones. Ces perspectives influenceront tous nos travaux, y compris la planification, nos programmes de recherche technique et sociale et nos processus décisionnels.

L'engagement contribuera à informer les citoyens et à promouvoir une culture de vigilance. Nous convenons que nous ne parviendrons à maintenir et à accroître la confiance envers le processus que par un engagement et un processus décisionnel concerté.

Au cours des cinq prochaines années, le programme d'engagement concentrera ses activités dans les quatre domaines suivants :

- l'acquisition de connaissances;
- la mise en place d'une organisation de mise en œuvre;
- l'adaptation au changement; et
- la conception et la mise en œuvre d'un processus de sélection de site qui soit socialement responsable.

Nos activités d'engagement offriront aux Canadiens la chance de participer. Un continuum d'activités d'engagement, allant de séances d'information à des partenariats, sera nécessaire pour renforcer les décisions à chacune des diverses étapes du programme.

Parmi les divers travaux préparatifs, nous devrons sensibiliser les gens au sujet de la SGDN, de la GAP et du projet et rendre disponibles l'information et autres ressources nécessaires à une participation significative aux dialogues et aux prises de décision reliés à cette problématique complexe. Nous devons commencer dès maintenant à publier de l'information pour favoriser la compréhension des questions techniques, sociales et économiques reliées à la gestion du combustible nucléaire irradié, y compris des sujets qui présentent un intérêt particulier, comme le transport.

Nous élaborerons un processus par lequel les collectivités pourront exprimer leur intérêt et examiner en détail dans quelle mesure ce projet pourrait contribuer à leur bien-être. À mesure que la connaissance du projet croîtra, l'intérêt porté à certaines questions et par certains groupes sera plus circonscrit. Nous prévoyons que des collectivités nous approcheront et souhaiteront en apprendre davantage sur le projet.

En sollicitant l'avis de la population, nous souhaitons recueillir une diversité de points de vue. La SGDN s'efforcera d'engager les citoyens, collectivités, organisations municipales, organisations non gouvernementales, y compris les groupes environnementalistes, les agences et gouvernements provinciaux et nationaux, en commençant en premier lieu par les quatre provinces nucléaires. Le Rapport d'étude final, *Choisir une voie pour l'avenir (2005)*, proposait que le processus de mise en œuvre commence dans les provinces qui ont bénéficié du cycle du combustible nucléaire. Il s'agit de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec, ainsi que la Saskatchewan, qui a bénéficié économiquement de l'extraction minière de l'uranium utilisé pour fabriquer le combustible nucléaire. La SGDN est consciente que des collectivités dans d'autres régions et provinces peuvent manifester un intérêt à héberger une installation de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Si on fait la démonstration qu'un site satisfait aux exigences de sûreté établies et aux autres exigences réglementaires, on ne refusera pas à ces régions d'être considérées comme hôtes éventuels du site. Étant donné la nature intergénérationnelle de la gestion du combustible nucléaire irradié, la SGDN sollicitera l'avis des jeunes sur la mise en œuvre de la GAP et identifiera les valeurs, les normes sociales, les problématiques ou préoccupations changeantes qui sont spécifiques à chaque génération. Nous choisirons des indicateurs qui nous permettront de jauger l'efficacité de nos activités d'engagement et de nos initiatives de communication.

La SGDN reconnaît le statut unique et les droits des Peuples autochtones, tels que reconnus et affirmés dans le paragraphe 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Nous continuerons de respecter les obligations imposées par la Loi et nous collaborerons avec la Couronne relativement au devoir de consulter de la Couronne et élaborerons un plan pour nous acquitter de notre responsabilité. Nous continuerons de collaborer avec le Forum des Aînés et de solliciter l'avis du Groupe de travail autochtone de la SGDN, Niigani, de même que des organisations, collectivités et chefs autochtones. Une Politique autochtone sera élaborée pour orienter nos travaux. Nous reconnaissons que les collectivités autochtones voudront comprendre ce projet selon leur propre perspective et qu'elles devront disposer des informations nécessaires et d'occasions de dialoguer entre elles. Nous travaillerons avec elles pour qu'elles aient les ressources et les meilleures compétences nécessaires au processus de dialogue et qu'elles soient soutenues à chacune des étapes. Du matériel de communication sera conçu en collaboration avec des groupes et conseillers autochtones afin qu'il reflète adéquatement les spécificités culturelles des Peuples autochtones.

Afin de recueillir des points de vue variés, le programme d'engagement et de communication devra prendre des formes variées. Nous nous efforcerons de surmonter les obstacles à la participation et à combler les besoins uniques des diverses organisations et régions. Nous utiliserons une variété de techniques de dialogue et de collaboration, conformément aux meilleures pratiques, incluant les dialogues multilatéraux, les nouveaux médias, les recherches sur l'attitude du public et les sondages délibératifs sur le site Web de la SGDN.

Fondamentalement, nous voulons savoir de quelle façon les gens souhaitent participer. Plusieurs organisations nous ont avertis que nous devions nous montrer raisonnables dans nos demandes de participation. Elles sont aux prises avec plusieurs problématiques et ne disposent pas d'une infinité de temps et de ressources. Nous tenterons de tenir compte de ces contraintes lorsque nous planifierons nos activités d'engagement.

Le programme d'engagement sera évalué et révisé annuellement pour refléter les problématiques en émergence et les commentaires des participants à nos dialogues et autres événements.

En 2008, nous allons :

- Revoir et améliorer l'efficacité et l'accessibilité des communications de la SGDN, c'est-à-dire notre site Web, entreprendre une vérification des communications et parfaire notre stratégie de communication;
- Établir une table ronde de jeunes afin d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie pour engager les jeunes;
- Collaborer avec les organisations autochtones nationales, provinciales et régionales afin d'établir des protocoles de participation des Autochtones au processus d'engagement; et
- Mettre sur pied un programme de responsabilité sociale par lequel la SGDN soutiendra des initiatives méritantes des collectivités.

Au cours de la période 2008-2012, nous allons :

- Continuer à planifier des allocutions, des présentations aux collectivités et des événements médiatiques pour informer les gens au sujet des activités de la SGDN;
- Développer du matériel de communication au sujet de la SGDN, de la GAP, du projet et des autres questions, en fonction des besoins;
- Utiliser des outils variés, incluant les dialogues multilatéraux, les forums de citoyens, les ateliers et les sondages sur le Web, afin de solliciter l'avis des Canadiens faisant partie d'associations régionales et communautaires, de groupes environnementalistes et autres intérêts, des chercheurs, de l'industrie, des gouvernements et du grand public;
- Élargir les relations de la SGDN dans les quatre provinces nucléaires afin d'inclure les associations municipales, régionales et provinciales;
- Solliciter les avis des participants au Forum des Aînés et de Niigani, le groupe de travail fondé par le Forum des Aînés de la SGDN, à l'égard de l'engagement des Peuples autochtones;
- Solliciter des rencontres avec les comités de rédaction et autres médias;
- Continuer à fournir des comptes rendus réguliers aux ministres, ministères et agences des gouvernements provinciaux et fédéral;
- Maintenir des protocoles de communication avec les organisations intéressées, y compris les Peuples autochtones; et
- Élaborer des stratégies visant à parfaire les connaissances au fur et à mesure que les besoins seront identifiés.

Acquisition de connaissances – Recherche technique et sociale

La SGDN poursuivra ses recherches afin d'élargir la base de ses connaissances techniques et sociales, faisant appel à la meilleure expertise canadienne et internationale afin de soutenir la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Puisque le programme évoluera au cours d'une longue période, de nombreuses occasions se présenteront pour en améliorer la performance, l'efficacité, en favoriser la compréhension et aborder les préoccupations de la société. Un programme de recherche-développement passionné et robuste contribuera à la réalisation de ces objectifs. Les citoyens et les spécialistes nous ont suggéré de continuer à investir de façon importante dans l'acquisition de connaissances, afin de nous assurer que les Canadiens bénéficient de la fine pointe de l'innovation technologique et afin que la mémoire institutionnelle et la capacité technique de la main-d'œuvre qui gère le combustible irradié ne s'érodent pas.

Les programmes de recherche technique et sociale sont conçus pour répondre aux objectifs suivants :

- Accroître la compréhension pour faire des prédictions avec plus d'assurance, réduire les incertitudes et évaluer les améliorations possibles au programme;
- Confirmer la performance durant l'exécution du programme et par la suite;
- Démontrer la capacité de répondre aux préoccupations et besoins des citoyens;
- Effectuer des corrections en cours de route en réponse à de nouvelles informations ou à des décisions sociétales;
- Préparer la sélection, la conception, l'obtention des permis, le développement et l'exploitation des installations, de même que le transport du combustible irradié; et
- S'assurer d'avoir les ressources humaines compétentes pour gérer la mise en œuvre de la GAP.

La SGDN comprend l'importance de la participation des parties externes dans le choix des recherches en fonction de leur pertinence et intérêt. En plus de maintenir une expertise interne, la SGDN travaille à développer des relations de travail efficaces avec les universités et les spécialistes praticiens canadiens. Nous tirons également profit des occasions de collaboration et de participation à des recherches conjointes et à des programmes de développement et de démonstration à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du programme de recherche-développement technique de la SGDN :

1. Maintenir des compétences techniques qualifiées en développant notre capacité propre et des rapports efficaces de coopération avec des universités canadiennes et des consultants.
2. Améliorer nos connaissances scientifiques portant sur les technologies liées à l'entreposage centralisé du combustible irradié et au confinement ainsi qu'à l'isolation à long terme dans un dépôt géologique en profondeur.
3. Poursuivre le développement des capacités requises pour évaluer les sites potentiels d'un point de vue technique.
4. Rechercher les occasions de collaboration et de participation internationales à des programmes communs de recherche, de développement et de démonstration technique, pour intégrer les meilleures connaissances et pratiques internationales au travail technique de la SGDN.
5. Développer notre compréhension des concepts de surveillance et récupérabilité au cours des diverses étapes de la mise en œuvre.
6. Se tenir renseignée sur les solutions de remplacement pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.
7. Tenir à jour l'estimation des coûts de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada.
8. Incorporer le savoir traditionnel autochtone à la recherche et au développement technique.

Recherche technique

Un bon programme de recherche-développement technique fera en sorte que la SGDN bénéficiera des innovations techniques, développées au Canada et à l'étranger, dans la gestion des déchets radioactifs, et assurera le maintien des ressources humaines nécessaire à la gestion des diverses phases de la mise en œuvre. Au cours des cinq prochaines années, les travaux de la SGDN porteront principalement sur l'expansion des capacités humaines, sur le développement des moyens servant à évaluer les sites potentiels à partir d'une perspective technique, sur l'amélioration de notre compréhension du dossier sûreté relativement à un dépôt géologique et de l'installation facultative d'entreposage à faible profondeur ainsi que sur le développement de modèles conceptuels de dépôts.

Des jalons spécifiques ont été établis pour chacun des quatre domaines suivants : la géoscience, les évaluations de sûreté et la délivrance de permis, l'ingénierie et les technologies en émergence.

Au cours de la période de 2008-2012 :

- Afin d'évaluer le potentiel des sites proposés, nous développerons notre capacité à réaliser l'aspect géophysique des évaluations de faisabilité, y compris les investigations et évaluations de la subsurface, tant en milieu cristallin que sédimentaire;
- Nous nous assurerons de disposer de modèles systémiques et de données en matière d'évaluation de sûreté pour appuyer les études de faisabilité des sites;
- Nous continuerons à surveiller les progrès réalisés au Canada et à l'étranger concernant les aspects réglementaires des installations de gestion du combustible irradié;
- Nous préparerons des rapports annuels pour faire état des technologies alternatives pour la gestion à long terme du combustible irradié, dont le retraitement, la séparation et la transmutation; et
- Nous continuerons à participer à des ententes de coopération avec des organisations nationales de gestion des déchets radioactifs réparties à travers le monde, notamment avec SKB (Suède), Posiva (Finlande), Nagra (Suisse) et ANDRA (France). Ces ententes fournissent un cadre pour le partage des données de recherche et pour la participation à des programmes conjoints de recherche-développement dans des installations souterraines telles que le laboratoire sur la roche dure d'Äspö, en Suède. Nous apportons également notre appui aux recherches par la participation du Canada à l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

D'ici la fin de 2008 :

- Dans le domaine des géosciences, nous développerons des critères géoscientifiques génériques de sélection de site;
- Dans le domaine de l'ingénierie, nous réaliserons une évaluation des méthodes de disposition des contenants en vue de la conception d'un dépôt géologique en profondeur dans des formations rocheuses cristallines ou sédimentaires; et
- Nous nommerons les membres qui constitueront le Groupe d'examen technique indépendant et nous convoquerons la rencontre inaugurale.

D'ici juin 2009, nous développerons notre capacité à évaluer de façon conceptuelle les options de transport vers une installation de gestion à long terme du combustible irradié.

D'ici la fin de 2010, nous évaluerons les modèles conceptuels pour l'entreposage centralisé optionnel à faible profondeur du combustible irradié.

D'ici 2011, en soutien aux efforts en matière d'évaluation de sûreté et de délivrance de permis, nous réaliserons la mise à jour de deux présentations de sûreté, à des fins d'illustration, pour des dépôts géologiques en profondeur en roche cristalline et en roche sédimentaire.

D'ici décembre 2011, nous maintiendrons un programme qui assurera l'intégrité du combustible irradié en stockage.

Recherche sociale

Les citoyens nous ont dit que la mise en œuvre de la GAP devait répondre aux attentes, aux priorités et aux préoccupations des citoyens, et évoluer avec celles-ci au fil du temps. Pour cela, il faudra utiliser des processus et techniques qui permettront d'engager efficacement les personnes et organisations intéressées afin d'identifier et de comprendre ces questions et préoccupations et d'y répondre.

Le plan de travail en matière de recherche sociale sera revu annuellement et ajusté pour satisfaire aux besoins des citoyens identifiés au moyen de sondages externes et de processus d'engagement.

Au cours de la période de 2008-2012, nous allons :

- Commanditer des études qui appuieront la conception en concertation et la mise en application du processus de sélection d'un site, en tirant profit de l'expérience vécue au Canada et à l'étranger;
- Tenir des ateliers pour le renforcement des connaissances sur des points choisis de la mise en œuvre;
- Convoquer des forums de citoyens et des dialogues multipartites dans chacune des quatre provinces nucléaires;
- Tenir des ateliers sur le savoir traditionnel autochtone, un savoir unique détenu par les Peuples autochtones, sur l'environnement local, son fonctionnement et son écologie particulière;
- Réaliser des sondages téléphoniques pour solliciter l'avis du public concernant la conception du processus de sélection d'un site de même que sur d'autres questions reliées à la mise en œuvre;
- Réaliser des sondages délibératifs utilisant Internet;
- Collaborer avec les universitaires canadiens et internationaux intéressés pour incorporer aux travaux de la SGDN les meilleures connaissances et pratiques en matière de processus sociaux et communautaires; et
- Appliquer le cadre éthique et social élaboré pour la phase d'étude afin de guider la mise en œuvre et comparer régulièrement les activités avec ce cadre de travail.

Les principaux objectifs du programme de recherche sociale de la SGDN :

1. Améliorer notre compréhension des attentes des citoyens et des Peuples autochtones envers le rôle de la SGDN comme organisation de mise en œuvre, y compris ses politiques et processus, ses priorités et ses préoccupations;

2. Améliorer notre compréhension des besoins des citoyens et des Peuples autochtones relativement à la communication des plans et activités de la SGDN;

3. Contribuer à l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités des particuliers et organisations intéressés afin qu'ils puissent participer aux activités de dialogue et de prise de décision de la SGDN;

4. Contribuer à l'identification des meilleures pratiques concernant l'engagement des citoyens et des Peuples autochtones au dialogue et à la prise de décision;

5. Par l'étude des meilleures pratiques, assembler une bibliothèque d'information afin d'aider les collectivités et le grand public à comprendre les enjeux reliés à l'accueil d'un dépôt;

6. Contribuer au renforcement des capacités tant au sein de la SGDN que parmi les organisations et particuliers intéressés en commanditant des avis et points de vue d'expert sur des sujets identifiés au cours des dialogues;

7. Continuer à développer des réseaux de recherche sociale en sollicitant la contribution d'experts aux questions reliées à la mise en œuvre de la GAP; et

8. Commencer à identifier les besoins des collectivités vis-à-vis de la compréhension de la problématique du transport.

Les principes de financement :

Les principes et la méthode utilisés par la SGDN pour calculer les coûts et les contributions au fonds en fiducie sont conformes aux objectifs de la *LDCN*, à l'approche utilisée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) concernant les garanties financières en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et aux méthodes utilisées par d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces principes utilisés pour l'élaboration de la formule de financement sont :

Producteur payeur : chacun des propriétaires de déchets absorbe le coût en fonction de la quantité de déchets produits et de l'utilisation du dépôt.

Prudence financière : l'option de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive la plus onéreuse est utilisée.

Analyse d'incertitudes : couvrir les événements raisonnablement prévisibles et imprévus; une réserve pour éventualités est incluse dans les prévisions de coûts.

Équité intergénérationnelle : les fonds seront recueillis au cours de la vie économique prévue des réacteurs nucléaires qui produisent les grappes de combustible irradié.

Croissance des fonds : des hypothèses raisonnables sont utilisées pour évaluer la croissance réelle des fonds requis pour la gestion à long terme du combustible irradié.

Sécurité financière

La SGDN proposera une formule de financement et un échéancier de versements aux fonds en fiducie qui garantiront la sûreté financière et le financement à long terme du programme.

Les Canadiens s'attendent à ce que les montants requis pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu.

Pour atteindre une sécurité financière, nous devons déterminer quels sont les coûts raisonnablement prévisibles pour la durée du projet, en ajoutant une réserve pour éventualités, et ensuite concevoir un système qui assurera la collecte et la protection des sommes suffisantes pour couvrir tous les coûts occasionnés selon diverses circonstances sociales et économiques, et ce, à l'intérieur d'un délai requis.

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, les principales sociétés productrices de déchets de combustible nucléaire sont tenues de prévoir des sommes pour la gestion à long terme de ces déchets. La Loi exige que chacun des quatre propriétaires dépose annuellement des sommes aux fonds en fiducie constitués dans ce but.

Les propriétaires de déchets partageront les coûts du développement, de l'obtention des permis, de la construction et de l'exploitation de l'installation. Le coût attribué à chacun des propriétaires sera généralement proportionnel au nombre de grappes de combustible à stocker dans l'installation, avec des ajustements spéciaux pour des facteurs tels que le moment du transport, le transport, les caractéristiques du combustible, etc. Dans son Rapport d'étude final de 2005, la SGDN a évalué que le coût de la GAP se situerait entre 5 milliards $ et 6 milliards $ (selon une valeur actualisée au 1er janvier 2004) en supposant que 3,6 millions de grappes de combustible irradié auront été produites au cours de la vie utile des réacteurs nucléaires canadiens. En 2008, les sociétés membres et la SGDN ont proposé au ministre des Ressources naturelles une formule de financement qui garantira que les sommes requises seront disponibles au moment voulu.

Au cours de la mise en œuvre de la GAP, la SGDN aura la responsabilité d'assurer que les prévisions de coûts sont à jour et que la formule de financement pourra soutenir le financement de tous les aspects de la GAP. Les contributions seront ajustées périodiquement pour qu'elles reflètent les nouvelles projections du coût total de la GAP et le nombre de grappes de combustible que produira chacun des propriétaires de combustible irradié.

Annuellement, au cours de la période de 2008-2012, nous allons :

- Publier sur le site Web les états financiers vérifiés des fonds en fiducie pour le combustible nucléaire irradié des membres lorsqu'ils seront émis par les institutions financières; et
- Fournir des comptes rendus pour confirmer que les propriétaires de déchets respectent leurs obligations financières, leurs échéanciers de versements et autres engagements. La SGDN communiquera au gouvernement et aux propriétaires de déchets les évaluations à jour des coûts et les exigences de financement reliées à la mise en œuvre.

Au cours de la période de 2009-2012, nous ferons rapport annuellement sur les coûts révisés et les sommes à déposer au cours de l'exercice financier suivant par chaque membre et par l'EACL.

Avant 2012, nous ferons connaître l'évaluation révisée du coût total de la GAP.

Examiner, ajuster et valider les plans

La SGDN examinera, ajustera et validera continuellement les plans en tenant compte de facteurs tels que l'avancement des connaissances techniques, l'évolution des attentes et valeurs de la société et les changements dans les politiques énergétiques et environnementales.

Un principe fondamental de la GAP est l'intégration continue de nouvelles connaissances et savoirs afin de guider le processus de décision. Nous nous engageons à réévaluer nos décisions lorsque nécessaire, à maintenir l'option de changer de direction et à être prêts à agir en fonction des nouvelles connaissances. De nouveaux développements émergeront au cours de la mise en œuvre de la GAP. Ces changements pourraient poser certains défis techniques et éthiques, et la manière dont nous aborderons, discuterons et répondrons à ces défis déterminera le succès de la GAP.

La SGDN suggère que la mise en œuvre de la GAP doit s'adapter aux circonstances changeantes et inclure de nouveaux scénarios. Conformément aux principes de la GAP, la nature de cette adaptation doit faire l'objet d'un dialogue avec les citoyens et d'une planification concertée tout au long de la mise en œuvre.

De récents développements dans les domaines de l'environnement et des politiques énergétiques sont aujourd'hui particulièrement pertinents à la mise en œuvre de la GAP.

Depuis que la GAP a été proposée en 2005, la politique énergétique canadienne a évolué pour inclure la réfection de réacteurs nucléaires et la construction de nouvelles centrales nucléaires. Des discussions sont en cours au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta concernant l'ajout de réacteurs nucléaires au parc existant. Ces nouveaux projets envisagent un large éventail de types de réacteurs nucléaires, en plus du modèle de réacteur CANDU qui a été construit et est exploité au Canada depuis 40 ans. Ces autres modèles de réacteurs nucléaires (par exemple, le réacteur CANDU avancé, le réacteur à eau pressurisée et le réacteur à eau bouillante) utilisent de l'uranium ayant divers taux d'enrichissement et produisent des déchets de combustible irradié dont les caractéristiques diffèrent de celles du combustible irradié produit aujourd'hui par les réacteurs CANDU et qui est actuellement géré au Canada. La plupart des réacteurs commerciaux dans le monde sont conçus pour utiliser de l'uranium enrichi.

Les décisions au sujet de la réfection de réacteurs existants, de la construction de nouveaux réacteurs, du retraitement du combustible irradié ou d'autres changements apportés aux choix des Canadiens à l'égard de l'énergie nucléaire ne seront pas prises par la SGDN. Cependant, la SGDN doit reconnaître la possibilité que les décisions puissent avoir des incidences sur la quantité, les caractéristiques et l'emplacement des déchets de combustible nucléaire qui devront être gérés et mettre en place un processus actif pour une surveillance, un examen et une discussion continus relativement aux nouveaux développements, afin que notre plan de mise en œuvre puisse s'adapter au besoin.

Pour faciliter le processus de dialogue et l'adaptation en réponse aux changements possibles de la quantité et du type de combustible prévus, nous allons :

- Publier annuellement des informations concernant les inventaires actuels et futurs de la quantité et du type de combustible irradié;
- Solliciter l'avis des Canadiens sur la manière dont les plans de la SGDN doivent être amendés pour les adapter aux inventaires actuels et projetés; et
- Adapter et élaborer des plans qui nous permettront de comparer nos résultats aux objectifs stratégiques et aux recommandations fournies par les Canadiens et nos nombreux conseillers, incluant les éthiciens. En particulier, nous tiendrons compte de l'incidence du combustible irradié additionnel provenant de nouvelles centrales sur notre programme d'engagement, sur nos programmes de recherche technique et sociale, sur notre formule de

financement, sur la taille et la structure de l'organisation et sa gouvernance et sur la conception du processus de sélection d'un site.

Nous nous engageons à faire état, sur une base continue, des développements qui surviendront relativement à la technologie, aux attentes sociétales et aux politiques énergétiques et environnementales par le biais de nombreuses voies de communication, telles que :

- l'affichage sur le site Web de la SGDN des rapports de recherche et des résultats de nos activités d'engagement;
- le Rapport triennal de la SGDN au ministre des Ressources naturelles et au public, qui doit être présenté en 2011, et à tous les trois exercices financiers par la suite, tel que prescrit par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (2002)*;
- le Rapport annuel de la SGDN au ministre des Ressources naturelles et au public; et
- la mise à jour annuelle du plan quinquennal de mise en œuvre de la SGDN.

Transparence et collaboration

Pour démontrer l'intégrité de notre programme, il est important que nous soyons transparents à la fois quant aux avis que nous recevons des spécialistes et des citoyens et à la manière dont l'organisation examine et révise ses plans en réponse à ces avis et aux changements dans l'environnement externe.

Sur une base continue, nous allons :

- Favoriser les occasions, officielles et non officielles, d'engager les citoyens, les spécialistes et les collectivités touchées afin de continuellement confirmer l'acceptation sociale de notre plan; et
- Profiter des occasions, aux jalons et points de décision clés, de présenter nos plans aux instances officielles (p. ex. les comités permanents de la Chambre des communes) pour solliciter encore une fois un examen ouvert et transparent de la voie que nous proposons.

Structure de gouvernance

La SGDN mettra au point et maintiendra une structure de gouvernance qui donne au gouvernement, aux sociétés membres, au Conseil d'administration, à la direction de la SGDN et au public une plus grande mesure d'assurance, de surveillance, de conseil et d'orientation concernant les activités de la SGDN pendant la phase de mise en œuvre.

La gouvernance de la SGDN est composée des sociétés membres, du Conseil d'administration et de son Comité consultatif. La SGDN est assujettie aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), y compris la surveillance du ministre des Ressources naturelles. Au cours de la mise en œuvre, les activités de la SGDN seront également soumises à la surveillance d'organisations externes par le biais de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et protéger l'environnement. La SGDN doit satisfaire à ses obligations en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et en répondre à la population canadienne, en faisant rapport au gouvernement et au public et en se conformant à toutes les dispositions légales et réglementaires.

Membres

En 2002, conformément à leurs obligations en vertu de la *LDCN*, Ontario Power Generation, le groupe d'entreprises Énergie Nouveau-Brunswick[2] et Hydro-Québec ont été les membres fondateurs de la SGDN. Les Sociétés membres ont la responsabilité de nommer les membres du Conseil d'administration. En 2007, pour soutenir la phase de mise en œuvre, les sociétés ont entériné une nouvelle convention d'association et un nouveau règlement d'ordre général pour clarifier leurs rôles et responsabilités dans l'atteinte des objectifs de la *LDCN* et de la réalisation du mandat de mise en œuvre de la SGDN.

2 En 2004, par le biais d'un ordre de virement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré la responsabilité de tous les aspects des actifs de production d'énergie nucléaire qui sont propriétés de la province à une nouvelle filiale, Énergie nucléaire NB.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de superviser la SGDN et de diriger l'élaboration de ses orientations stratégiques. Depuis la mise sur pied de la SGDN en 2002, les sociétés membres ont renforcé le Conseil d'administration pour ajouter des points de vue extérieurs à l'industrie nucléaire, de même que des compétences dans les domaines de l'éthique, de la culture autochtone et de la finance. Les membres du Conseil d'administration sont présentés sur le site Web de la SGDN, de même que le processus selon lequel les membres sont nommés.

Politiques et procédures

La SGDN a établi certaines politiques et procédures organisationnelles et financières au cours de la phase d'étude. En 2007, nous avons conçu un cadre de travail pour l'examen, la mise à jour et l'expansion des politiques et procédures qui seront requises pour une organisation de mise en œuvre disposant d'un budget accru, d'un programme technique important et d'effectifs plus nombreux. Ce travail se poursuivra en 2008 et en 2009, et comprendra une revue des meilleures pratiques, afin de s'assurer que nos politiques et procédures répondent aux normes les plus strictes.

Le Comité consultatif

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, l'organe dirigeant de la SGDN s'adjoint un Comité consultatif destiné à revoir et commenter son étude et ses rapports triennaux après le choix du gouvernement d'une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Un Comité consultatif a été institué en 2002. En plus de respecter ses obligations imposées par la Loi, il fournit une orientation et des avis indépendants à la SGDN. En 2008, trois nouveaux membres ont été nommés au Comité consultatif pour accroître ses compétences dans les domaines des géosciences, des communications stratégiques et du savoir traditionnel autochtone. Les membres actuels du Comité consultatif sont présentés sur le site Web de la SGDN.

Groupe d'examen technique

En 2007, en considérant les nouvelles responsabilités de la SGDN relativement à la gestion et à la direction du programme de recherche technique sur le combustible nucléaire irradié au Canada, le Conseil d'administration a cherché à créer un moyen par lequel le programme serait examiné sur une base continue par un groupe indépendant de spécialistes techniques. Il a été proposé de constituer un Groupe d'examen technique indépendant et permanent. Le Groupe procédera à des examens pour indiquer régulièrement au Conseil d'administration et au Comité consultatif si le programme technique de la SGDN : est fondé sur des approches et méthodologies scientifiques et techniques plausibles; est conforme aux pratiques internationales; et permet d'élargir et de faire progresser les connaissances techniques de la SGDN afin d'assurer adéquatement la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Examens par des pairs

La SGDN continuera à promouvoir l'examen de ses travaux par des pairs et à solliciter les commentaires indépendants, ce qui améliorera la conception et la conduite du programme et contribuera à accroître la confiance du public dans la mise en œuvre et la prise de décisions de la SGDN.

Le Groupe d'examen technique est un pas important dans la démarche visant à assurer une surveillance indépendante.

De plus, la SGDN a toujours sollicité et continuera à solliciter la participation et l'observation de parties externes à la conception et à la mise en œuvre de ses programmes de travail.

Chaque année, de 2008 à 2012, la SGDN :

- Convoquera au moins quatre réunions par année du Conseil d'administration, quatre réunions du Comité consultatif et une réunion du Groupe d'examen technique, et mettra à la disponibilité du public le procès-verbal de ces rencontres et les rapports connexes;
- Réunira, au besoin, des sous-comités du Conseil d'administration, notamment le Comité de la vérification, des finances et des risques, le Comité sur la sélection d'un site et le Comité des ressources humaines et de la rémunération; et
- Travaillera avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour s'assurer que les exigences de sûreté sont bien comprises et que les plans conceptuels en élaboration seront acceptables.

Mettre en place une organisation de mise en œuvre

La SGDN mettra sur pied une organisation de mise en œuvre possédant la gamme complète de compétences requises pour mettre à exécution la décision du gouvernement sur les plans social, environnemental, technique et financier.

La SGDN doit s'assurer que son organisation a les moyens et les compétences pour remplir son mandat. Lors de la phase d'étude, nous étions une organisation de petite taille dont les travaux étaient principalement axés sur la recherche sociale et les activités d'engagement du public. À la suite de la décision du gouvernement du Canada en juin 2007, la SGDN a commencé sa transition vers une agence responsable de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Nous avons entrepris d'édifier une société durable possédant les compétences et les capacités requises pour relever le défi de gérer à long terme le combustible nucléaire irradié au Canada. À la fin de l'année 2007, nos effectifs étaient passés à 27 employés, incluant des compétences additionnelles dans les domaines de l'engagement, de la recherche technique, de l'ingénierie, de l'obtention de permis, de la finance et de l'administration.

La gestion du combustible nucléaire irradié est un mandat à très long terme et la SGDN doit être forte, stable et ses actions doivent s'inscrire dans une perspective à long terme. Pour cela, il faudra investir dans l'organisation afin qu'elle possède les ressources, la compétence et des politiques et pratiques d'administration et de gestion saines, pour établir une solide fondation pour ses opérations. La reconnaissance des ressources requises pour remplir le mandat de mise en œuvre de la SGDN demandera des décisions concernant l'équilibre entre le renforcement des compétences internes et l'appel aux ressources externes.

Le renforcement et l'élargissement continus de nos capacités seront requis pour que la SGDN bâtisse une organisation qui soit entièrement compétente pour l'accomplissement de son mandat.

En 2008 :

- Nous augmenterons davantage nos effectifs à l'équivalent de près de 50 employés à temps plein; et
- Nous mettrons sur pied de nouveaux programmes d'orientation, de formation du personnel et de planification de la relève.

Au cours de la période de 2008 à 2012 :

- Nous augmenterons encore nos effectifs au besoin;
- Nous mettrons en œuvre un programme de stages pour diplômés et un programme de planification de la relève pour préserver la mémoire institutionnelle de l'organisation et assurer le transfert aux futures générations des leçons apprises; et
- Nous surveillerons, évaluerons et réviserons les exigences de compétence et de capacité par le biais de programmes de recrutement, de maintien en poste, d'amélioration des compétences et de formation, selon un plan pluriannuel de ressources humaines.

Conception concertée et mise en marche du processus de sélection d'un site

La SGDN procédera à la conception concertée du processus de sélection d'un site, soutenue par un programme d'engagement public, et à la mise en marche subséquente du processus de sélection.

La SGDN va s'assurer à la fois que tant la mise au point du processus que le processus lui-même sont perçus comme étant inclusifs, équitables et transparents.

La SGDN s'est engagée, dans le *Rapport d'étude final Choisir une voie pour l'avenir*, *L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada*, à mettre au point un processus de sélection d'un site pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et un programme associé d'engagement, à l'aide d'un processus de concertation. La conception du processus de sélection d'un site sera basée sur les principes de la SGDN pour trouver une collectivité informée et consentante à accueillir une installation de gestion à long terme. La mise au point du processus de sélection intégrera les dimensions technique, sociale, environnementale et économique, les leçons tirées jusqu'à maintenant de nos programmes d'engagement et les leçons tirées de l'expérience internationale.

Le processus de sélection d'un site qui émergera devra répondre aux attentes des Canadiens et à leurs préoccupations principales, telles que le transport du combustible irradié, et continuer à renforcer la confiance envers la SGDN et ses opérations. Une attention sera également portée à l'élaboration de politiques, de pratiques, de structures et d'arrangements institutionnels pour soutenir la mise en œuvre du processus de sélection d'un site. Il s'agit d'un ouvrage de fondation important qui doit être fait avant que la SGDN puisse considérer mettre en marche le processus de sélection d'un site.

En 2008 :

- Nous préparerons un document de discussion pour amorcer et faciliter les échanges avec les Canadiens au sujet de la conception du processus de sélection d'un site. Le document présentera notamment un cadre de travail initial, qui comprendra les objectifs, les principes et les sujets clés qui seront susceptibles d'être abordés par les gens; et
- Nous préparerons de la documentation, comme des fiches de renseignements et des documents contextuels, en soutien au dialogue avec le public sur la conception du processus de sélection de site.

En 2008-2012, sujet à la confirmation que nous sommes prêts à passer à l'étape suivante :

- Nous engagerons les personnes intéressées (le grand public et les spécialistes) et les organisations dans un dialogue sur la conception d'un processus de sélection d'un site, pour solliciter divers points de vue;
- Nous rédigerons une proposition de processus de sélection de site qui comprendra des critères préliminaires et qui tiendra compte des avis formulés lors de la précédente ronde de dialogue;
- Nous vérifierons et validerons la proposition au moyen d'un processus d'engagement public;
- Nous préparerons de la documentation et mettrons au point un programme d'éducation et de conscientisation; et
- Nous démarrerons le processus de sélection d'un site.

La SGDN a pris quatre engagements importants concernant le fonctionnement d'un processus de sélection d'un site :

1. La décision prise par une collectivité d'héberger le site doit être informée et volontaire;
2. Le site choisi doit satisfaire à des exigences de sûreté qui soient rigoureuses et établies scientifiquement;
3. Par souci d'équité, le processus doit être centré sur les provinces qui participent directement au cycle du combustible nucléaire : le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan. Les collectivités d'autres régions qui manifesteront un intérêt seront également prises en considération; et
4. Les collectivités qui décident de participer au processus de sélection d'un site, à titre d'hôtes potentiels, auront le droit de se retirer, en conformité avec les accords conclus entre elles et la SGDN.

Regard vers le futur

Le plan de mise en œuvre tirera sa force et l'acceptation du public d'une vision partagée de la direction que prendra la SGDN.

Il doit être adopté au plus haut niveau et par toute l'organisation. La volonté de le mettre en œuvre exige que le plan soit officiellement considéré comme une partie du cycle annuel de planification. Chaque année, la SGDN sollicitera des commentaires sur son plan quinquennal pour aider à formuler et à orienter son approche pour ses activités de mise en œuvre.

Il est prévu que le Plan de mise en œuvre soit un plan quinquennal continu, examiné et révisé annuellement pour guider la planification des cinq années suivantes. Par conséquent, il s'agit d'un document vivant, régulièrement évalué, renforcé et réorienté au besoin en regard des nouvelles informations et des changements qui surviendront dans le paysage interne et externe des opérations.

Dans nos rapports annuels, nous ferons état des progrès réalisés par rapport aux objectifs définis dans ce Plan.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. La GAP progressera aussi rapidement que les Canadiens, les réussites en matière de démonstration de la technologie et les organismes de réglementation le permettront. Ce Plan de mise en œuvre représente l'amorce du processus.

Lexique

Combustible nucléaire irradié : grappes de combustible irradié retirées d'un réacteur à fission nucléaire commercial ou de recherche.

Dépôt : installation nucléaire en profondeur où le combustible irradié est déposé.

Dialogue : activité qui réunit des personnes de tous les milieux et les incite à travailler de concert sur des problèmes difficiles, en apprenant les uns des autres, en écoutant et en cherchant à comprendre des points de vue qui sont différents des leurs. Les participants examinent leurs propres idées et, en conversant avec les autres, déterminent des terrains communs, tout en reconnaissant leurs points de divergence.

Entreposage : méthode par laquelle le combustible nucléaire irradié est maintenu dans des conditions qui en permettent l'accès, en conditions contrôlées, pour être récupéré ou pour toute autre activité future.

Évacuation : gestion du combustible nucléaire irradié de manière définitive, sans avoir l'intention de le récupérer ou de le réutiliser.

Flexibilité : capacité d'adaptation à des exigences nouvelles, différentes ou en évolution.

Installation centralisée : installation utilisée pour l'entreposage de longue durée ou la mise en place dans un dépôt géologique du combustible nucléaire irradié. L'installation serait située à un seul endroit central et recevrait du combustible nucléaire irradié de tous les complexes nucléaires au Canada.

Récupérabilité : possibilité de retirer les déchets de l'endroit où on les a mis.

Sécurité : protection des installations et procédés contre des actes, des événements et des situations dommageables. Cela inclut les évaluations de menaces, de vulnérabilité et de conséquences, et les activités d'atténuation.

Sondage délibératif : outil de recherche sur l'opinion publique qui procure de l'information nécessaire et des points de vue sur lesquels on peut se baser pour fonder ses opinions.

Sûreté : protection des personnes, de la société et de l'environnement contre les effets dommageables ou dangereux du combustible nucléaire irradié, aujourd'hui et dans le futur.

Société de gestion des déchets nucléaires

22, avenue St. Clair Est
6e étage
Toronto (Ontario)
M4T 2S3 Canada
Tél. 416.934.9814
Sans frais 1.866.249.6966
www.sgdn.ca